

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA HAUTE-VEZOUZE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT DEUX MAI

le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA HAUTE-VEZOUZE**, légalement convoqué le 14 mai 2012, s'est réuni en séance ordinaire, à Cirey-sur-Vezouze dans les locaux de la Communauté de Communes sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Etaient

↳ Présents : M. ARNOULD - M. ACREMENT - Mme TALLOTTE - M. AMBLARD - M. HACHON  
- M. MATHIEU A. - M. BERNARD - M. DEDENON - M. SCHMITT - M. BIONDI - M. MATHIEU J.  
- M. JOLE - M. ANDREUX - Mme FRICOT - Mme SCHMITT - Mme PIET

↳ Représenté : Mme MADEO-BOUQUET - Mme PARMENTIER

↳ Absent excusé : M. COSTER

NOMBRE DE DELEGUES		
EN EXERCICE : 18	PRESENTS : 16	VOTANTS : 18

SECRETAIRE DE SEANCE	M. MATHIEU J.
----------------------	---------------

### **Affectation des résultats 2011**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **82 901,37**

- un excédent reporté de : **237 242,49**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **320 143,86**

- un déficit d'investissement de : **5 396,88**

- un déficit des restes à réaliser de : **17 779,00**

Soit un besoin de financement de : **23 175,88**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 : EXCÉDENT **320 143,86**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **23 175,88**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **296 967,98**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **5 396,88**

### Attributions de subventions : associations, accueil collectif de mineurs et écoles

Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Joël Mathieu n'ayant pas participé au vote pour l'attribution de la subvention au club de boxe française),

DECIDE d'attribuer les sommes suivantes pour l'année 2012 les subventions suivantes :

#### Etablissements scolaires

Organisateurs	Actions	Date de réalisation	Nbre jeunes prévus	Montant total	Subv. demandée	Subvention votée
Ecole de Petitmont	Parc animalier de Sainte-Croix	juin-12	37	570 €	170 €	170 €
Ecole de Val-et-Châtillon	Sortie raquette dans les Vosges et environnement	01-janv-12	57	1 363 €	370 €	370 €
Ecole élémentaire Cirey-sur-Vezouze	Journées neige et environnement	01/2012 (3 journées)	145	2 205	441 €	661 €
Ecole élémentaire Cirey-sur-Vezouze	Sortie cinéma Blamont	2ème trimestre 2012	145	965 €	193 €	290 €
Collège Haute-Vezouze et RRS	Défis Maths (écoles et collèges RRS)	3ème trimestre 2012	180	450 €	90 €	90 €
	Exposition et rencontres (écoles RRS)	juin-12	360	320 €	64 €	64 €
	Cross (collège et écoles RRS)	2ème trimestre 2012	515	180 €	36 €	36 €
	Rencontre sportive (collège et écoles RRS)	3ème trimestre 2012	360	561 €	112 €	112 €
Collège Haute-Vezouze	Visite du site archéologique de Bliebruck-Reihheim	1er juin 2012	9 élèves de 5°	156 €	78 €	47 €
	Visite du parc éolien Igney	1er trimestre 2012	33	100 €	100 €	30 €
	Fomation à la lecture publique, cérémonies souvenir	octobre-nov 2012	10 à 12	2 300 €	1 000 €	0 €
				<b>9 170 €</b>	<b>2 654 €</b>	<b>1870,00 €</b>

#### AIDES AUX ASSOCIATIONS 2012

Organisateur	Action	Date de réalisation	Budget Total	Subv demandée	Subvention proposée
Foyer rural Bertrambois	exposition concours photo	12 au 20 mai 2012	880 €	250 €	250 €
Savate boxe française Cirey-sur-Vezouze	acquisition de matériel	courant 2012	3 350 €	300 €	300 €
UCACC	semaine commerciale	17 au 24 mars 2012	1 440 €	300 €	300 €
Club vosgien de la Vezouze	entretien du sentier du souvenir	année 2012	350 €	350 €	350 €
Lorraine Energies Renouvelable	étude sentier d'interprétation Machet	année 2012	8 450 €	500 €	500 €
<b>TOTAL</b>			<b>14 470,00 €</b>	<b>1 700 €</b>	<b>1 700 €</b>

## Proposition de vente du refuge du Sagard

Le président informe les membres du conseil communautaire qu'une proposition de vente pour le refuge du Sagard est faite par France Domaine à la commune de Saint-Sauveur à hauteur de 25 000 €. Le droit de préemption peut être transféré à la communauté de communes. Il convient donc d'étudier cette offre sur le projet souhaité/envisagé sur ce site.

L'intérêt de cette acquisition serait d'obtenir avec l'ancienne scierie de Norroy et le bois à l'arrière en cours d'acquisition, un ensemble cohérent pour l'animation touristique. Le refuge pourrait éventuellement être aménagé en gîte selon un calendrier adapté aux finances communautaires. Ceux qui ne sont pas favorables à cette acquisition expriment le risque de concurrence avec des « gîteurs » privés, la multiplication des chantiers en cours, le poids des engagements financiers dus aux travaux à réaliser.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 6 voix contre (Mmes Fricot, Piet, MM J. Mathieu, A. Mathieu, Jolé, Hachon),

ACCEPTÉ de faire une proposition à hauteur de 20 000 € à France Domaine pour acquérir le refuge du Sagard.

## Décision modificative n°1 : ordures ménagères

Une décision modificative sur le budget des ordures ménagères 2012 est nécessaire pour effectuer la vente des conteneurs à verre au SIVEIC de Fresse-sur-Moselle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative suivante :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
675 (67) : Valeurs comptables des immobilisations cédées	2 400,00	775 (77) : Produits des cessions d'immobilisations	300,00
		778 (77) : Autres produits exceptionnels	2 100,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 400,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 400,00</b>

## Décision modificative n°2 : ordures ménagères

Une décision modificative sur le budget des ordures ménagères 2012 est nécessaire pour effectuer l'achat des conteneurs à verre à la Communauté de Communes des Pays des Deux Sarres.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative suivante :

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant		Montant
2188 (21) : Autres	1 000,00	Les crédits sont pris sur l'excédent d'investissement 2012	1 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 000,00</b>

## **Accord pour l'encaissement d'une subvention exceptionnelle des Gîtes Ruraux du Pied du Donon**

L'association des « Gites Ruraux du Pied du Donon » a prononcé sa démission à la dernière assemblée générale du 29 novembre 2011. L'association a décidé d'attribuer une partie de son actif à la Communauté de Communes du Pays de la Haute-Vezouze soit une somme de 3350,79 €. Il est demandé que cette somme soit affectée à des actions liées au tourisme ou à la culture.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'encaissement d'une subvention exceptionnelle des Gîtes Ruraux du Pied du Donon au budget de la Communauté de Communes du Pays de la Haute-Vezouze soit une somme totale de 3 350,79 € qui servira aux actions liées au tourisme ou à la culture de notre territoire. Il sera rendu compte aux financeurs de l'affectation de cette somme.

## **Informations diverses**

- le nouveau système de transport à la demande TEDIBUS démarrera le mardi 29 mai. De nombreuses plaquettes et affiches de communication seront prochainement diffusées par le Pays du Lunévillois afin de permettre à la population de s'approprier ce nouveau moyen de transport. Des destinations avec heures d'arrivée et heures de départ fixes seront proposées. Il suffira d'appeler avant la veille 16h pour s'inscrire aux trajets proposés et il sera ensuite précisé l'horaire de ramassage à l'arrêt TEDIBUS situé au plus près de chez l'habitant. Le transport sera effectué en minibus avec un prix de 2€ l'aller et 3€ l'aller/retour pour chacune des destinations proposées.

- Le président annonce aux élus que l'état vient d'officialiser sa participation financière dans le cadre du dossier FISAC collectif. Ces fonds, en plus de ceux apportés par la Région lorraine et la communauté de communes pour des projets bien définis, permettront d'apporter un soutien financier important aux artisans et commerçants du territoire.

- Mathieu Demange explique qu'il est désormais possible pour les particuliers de contacter l'association ASSAJUCO-EMMAÛS pour l'enlèvement à leur domicile des objets ou du mobilier. Une communication plus détaillée sera faite auprès des habitants. Par ailleurs, une benne spécifique pour le réemploi d'objets en bon état sera prochainement installée en déchetterie et permettra de réduire le nombre de rotations de bennes et par conséquent les coûts en déchetterie.

- Le président informe que la communauté de communes du Badonvillois souhaite rencontrer les communautés de communes de la Haute-Vezouze et de la Vezouze pour étudier les modalités d'utilisation de la déchetterie intercommunale de Barbas dès la fin de l'année. Une demande a également été faite auprès de notre collectivité pour envisager une collecte d'objets encombrants en 2013.

- M. Acrement fait part à l'assemblée du problème de la fréquente absence de médecins à la maison de santé et de la nécessité d'avoir un médecin supplémentaire.